

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de SAULT-LES-RETHEL (Ardennes)
Registre des arrêtés municipaux

N° 007-2026

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Le Maire de la Commune de SAULT-LES-RETHEL,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-6, R123-11, R123-12 et R123-15,

Vu la délibération du conseil municipal n° 006-2026 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Vu l'affichage en Mairie et sur le site internet du 26 mars 2026 au 10 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la désignation de quatre membres nommés,

Considérant qu'aucune proposition n'a été formulée par les Associations Départementales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Madame HANRION Martine** en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées à la Fédération Départementale de Générations Mouvement et du Club des Galopins ;
- **Madame DEBONNIERE Nicole** qui n'appartient à aucune association départementale ;
- **Madame EMON Michelle** qui n'appartient à aucune association départementale ;
- **Monsieur POTTIER Francis** qui n'appartient à aucune association départementale.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune. Il sera notifié à chacune des personnes concernées et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Sault-les-Rethel le 16 avril 2026

Certifié exécutoire le 16 avril 2026
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le 16 avril 2026
De la publication le 16 avril 2026

Le Maire,
Michel KOCIUBA

